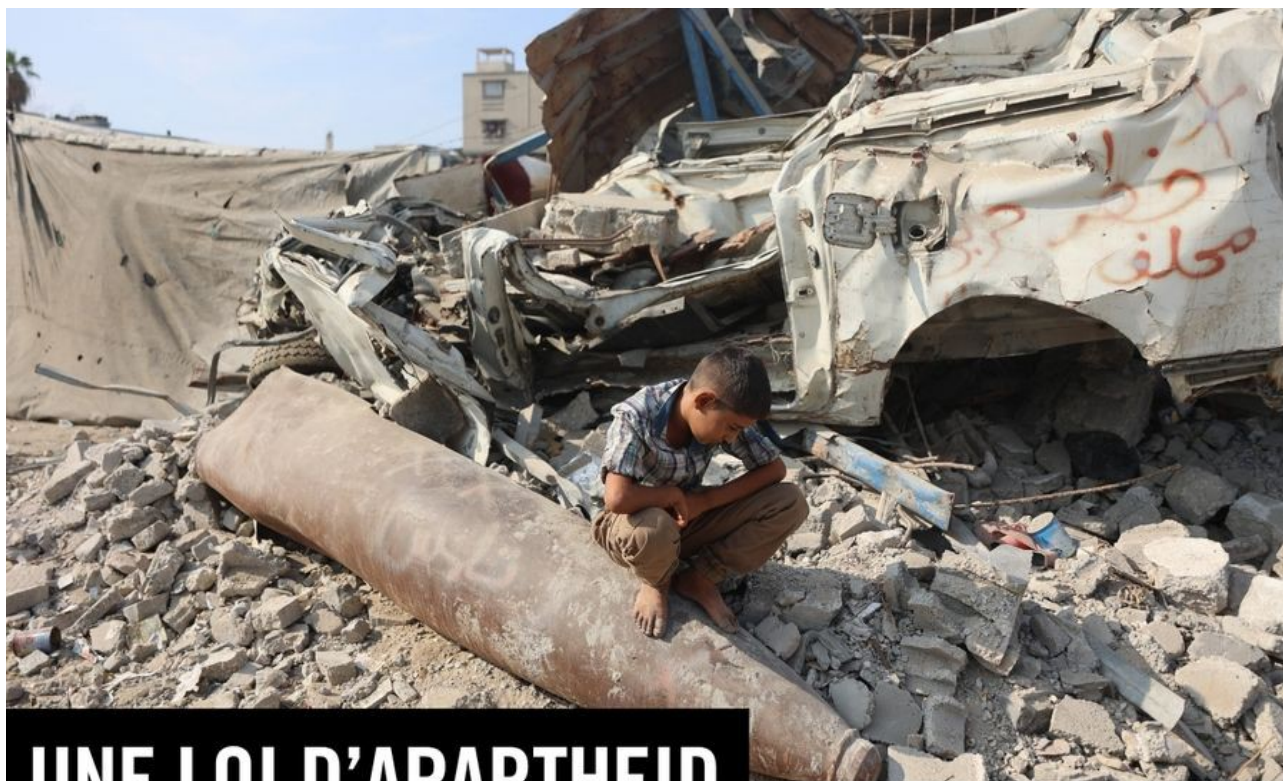


[Peine de mort] Israël vient de franchir une nouvelle ligne rouge



UNE LOI D'APARTHEID

Bonjour

Chaque jour apporte une nouvelle atteinte aux droits humains... Le lundi 30 mars 2026, la Knesset a adopté à 62 voix contre 48 la « **Loi sur la peine de mort pour les terroristes** ». Cette modification élargit et facilite le recours à la peine capitale, et ne s'appliquera, de facto, qu'aux Palestinien·es.

“Le fait que cette loi soit adoptée le mois où toutes les charges contre des soldats israéliens accusés d’avoir agressé sexuellement un détenu palestinien ont été abandonnées, en dit long sur l’ampleur de la déshumanisation des Palestinien·nes par Israël.”

Erika Guevara Rosas,

Directrice générale chargée de la recherche, du plaidoyer, de la politique et des campagnes à Amnesty International

Amnesty International est consternée.

Depuis 1977, nous nous opposons en toutes circonstances et sans aucune exception à la peine de mort, indépendamment du crime commis et de la culpabilité ou de l'innocence de la personne condamnée. Au-delà de violer le droit à la vie, cette législation **démantèle les garanties d'un procès équitable et instaure une justice à deux vitesses fondée sur l'appartenance ethnique et nationale**. Elle s'inscrit dans le **système d'apartheid qu'Israël impose aux Palestiniens**, comme l'a reconnu la Cour internationale de Justice en juillet 2024.

Israël fait un pas de plus vers l'horreur et l'anéantissement du peuple palestinien.

Combien de temps allons-nous encore accepter cela ? Cette loi doit être abrogée immédiatement. Il en va de notre humanité.

Votre don change la donne.

**JE FAIS UN DON
D'URGENCE**